

### Conseil Municipal du 2 mars 2015

#### Compte-rendu

**Etaient présents :** ALLARD-METRAL Camille, BAUD Sylviane, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CLARY Bernard, COSSALTER Jacques, DANIEL Catherine, DELETRAZ Marie-Noëlle, DUFOURNET Bernard, DUNAND-CHATTELET Sylvain, FALABRINO Alain, FERRARIS Pascale, GOMILA PATTY Aurélia, MARTINOD Christian, RAFFORT Lionel, RAUXET Jean-Paul, SONNERAT Hélène, VONO Nathalie

<u>Etaient absents</u>: FRISSON Christian, GERBAUD Stéphanie, PICARONIE Karine, ROTHAN Gabrielle, TARDIVEL Gérard

<u>Avaient donné pouvoirs</u>: FRISSON Christian à RAFFORT Lionel, GERBAUD Stéphanie à GOMILA PATTY Aurélia, ROTHAN Gabrielle à BAUD Sylviane, TARDIVEL Gérard à BONAVENTURE Alain

Secrétaire de séance : DELETRAZ Marie-Noëlle

Approbation à l'unanimité du procès- verbal du Conseil Municipal du 09/02/2015

#### 1- Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 - Budget Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget général établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune. La commission Finances-Administration Générale a donné un avis favorable à ces propositions. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte de Gestion du budget général du Receveur de l'exercice 2014.

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés le compte de gestion 2014 du budget général du Receveur

#### 2- : Budget Général. Compte administratif 2014

Après avis favorable de la commission Finances-Administration Générale le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylviane BAUD, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Christian MARTINOD, Maire de Villaz :

1/ lui donna acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est exposé comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		386 338.99	192 740.52	0.00	192 740.52	386 338.99
Opérations sur l'exercice	1 740 712.81	2 500 801.78	1 201 824.74	1 465 842.44	2 942 527.55	3 966 644.22
TOTAUX	1 740 712.81	2 887 140.77	1 394 565.26	1 465 842.44	3 135 278.07	4 352 983.21
Résultats de clôture		1 146 427.96		71 277.18		1 217 705.14
Restes à réaliser			1 382 120.00	811 182.00	1 382 120.00	811 182.00
TAUX CUMULES		1 146 427.96	1 382 120.00	882 459.18	1 382 120.00	2 028 887.14
Résultats définitifs		1 146 427.96	499 660.82			646 767.14

2/ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au résultat des investissements 3/reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Il est précisé que Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations afin de procéder au vote, ce qui porte <u>le nombre de votants à 21.</u>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget général.

Ouï l'exposé de S. BAUD, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés le compte administratif 2014.

# 3- Affectation du résultat du Compte Administratif du budget général – Exercice 2014

#### 1) Résultats constatés:

Section d'Investissement : + 71 277.18 € Section de Fonctionnement : + 1 146 427.96 €

## 2) Situation d'Investissement :

Résultat de clôture reporté en Investissement : + 71 277.18 €
Restes à réaliser Dépenses : -1382120.00 €Soit - 1310842.82 €Restes à réaliser Recettes : +811182.00 €Résultat compte tenu des Restes à Réaliser : - 499 660.82 €

### 3) Besoin de financement: 499 660.82 €

#### 4) Affectation du résultat de fonctionnement :

Il convient de rappeler que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes) ; au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

<sup>4/</sup>arrête les résultats définitifs tels qu'exposé ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, la commission Finances propose d'affecter les résultats de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 499 660.82 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section investissement
- 646 767.14 € en report à nouveau (compte R002 Résultat de fonctionnement reporté) en recette de fonctionnement.

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés l'affectation du résultat du compte administratif du budget général 2014 telle que proposée ci-dessus.

# 4- Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2014 - Budget annexe de l'Eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget de l'eau établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune. Après avis favorable de la commission Finances-Administration Générale et considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte de Gestion du budget annexe de l'Eau du Receveur de l'exercice 2014

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés le compte de gestion 2014 du budget annexe de l'eau du Receveur

#### 5- Compte Administratif 2014- Budget annexe de l'Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylviane BAUD, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Christian MARTINOD, Maire de Villaz et après avis favorable de la commission Finances-Administration Générale : 1/ lui donna acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est exposé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	207 869.58	8 466.58	0.00	8 466.58	207 869.58
Opérations sur l'exercice	251 310.06	364 444.37	92 652.34	173 067.41	343 962.40	537 511.78
TOTAUX	251 310.06	572 313.95	101 118.92	173 067.41	352 428.98	745 381.36
Résultats de clôture		321 003.89		71 948.49		392 952.38
Restes à réaliser			205 400.00	2 000.00	205 400.00	2 000.00
TAUX CUMULES		321 003.89	205 400.00	73 948.49	205 400.00	394 952.38
Résultats définitifs		321 003.89	131 451.51			189 552.38

2/ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au résultat des investissements

3/reconnaît la sincérité des restes à réaliser, 4/arrête les résultats définitifs tels qu'exposé ci-dessus.

Il est précisé que Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations afin de procéder au vote, ce qui porte le <u>nombre de votants à 21.</u>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau.

Ouï l'exposé de S. BAUD, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés le compte administratif 2014 du budget annexe de l'Eau

# 6- <u>Affectation du résultat du Compte Administratif du budget annexe de l'Eau – Exercice 2014</u>

## 1. Résultats constatés:

Section d'Investissement : + 71 948.49 € Section d'exploitation : + 321 003.89 €

2. Situation d'Investissement:

Résultat de clôture reporté en Investissement : + 71 948.49 €
Restes à réaliser Dépenses :  $-\frac{205 400.00 \, €}{133 \, 451.51 \, €}$ Restes à réaliser Recettes : +  $-\frac{2000.00 \, €}{131 \, 451.51 \, €}$ Résultat compte tenu des Restes à Réaliser : -  $-\frac{131 \, 451.51 \, €}{131 \, 451.51 \, €}$ 

- 3. Besoin de financement : 131 451.51 €
- 4. Affectation du résultat d'exploitation :

Compte tenu de ces éléments, la commission Finances propose d'affecter les résultats de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 131 451.51 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section investissement
- 189 552.38 € en report à nouveau (compte R002 Résultat de fonctionnement reporté) en recette de fonctionnement permettant de financer les dépenses de fonctionnement

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés l'affectation du résultat du compte administratif du budget annexe de l'eau 2014 telle que proposée ci-dessus.

# 7- Taux d'imposition de la commune – Année 2015

Après avis favorable de la commission Finances-Administration Générale, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2014 pour l'année 2015 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'Habitation	13.24 %	13.24 %	13.24 %
Taxe Foncier Bâti	7.54 %	7.54 %	7.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	48.42 %	48.42 %	48.42 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17.53 %	Compétence CCPF	Compétence CCPF

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés les taux d'imposition 2015.

## 8- Vote des subventions aux associations-Année 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions accordées aux associations.

Après instruction des demandes, la Commission vie associative et culturelle – communication et animation propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2015 les subventions suivantes :

- A.S.P. : 4 000 €
- Association des parents d'élèves : 800 €
- Association Ecole et Loisirs : 5 000 € + 556 € (exceptionnel)
- Balafon savoyard : 1 200 €
- Bibliothèque : 3 000 € + 240 € (exceptionnel en provision-accès internet)
- Bien vivre à Villaz : 200 € + 800 € (exceptionnel)
- Club Question pour un champion : 100 €
- Coopérative scolaire des hamsters : 13971 €
- Danse et culture : 200 €
- Echo du Parmelan : 1 850 €
- F.J.E.P. : 3 850 €
- Club des séniors : 350 €
- Prisonniers de guerre : 90 €
- L'école des enfants à l'hôpital : 90 €
- Amicale du Parmelan (Sapeurs-pompiers) : 300 €
- Souvenir Français : 90 €
- MJC Pays Filière : 144 €
- Tennis club : 2 100 €
- USEP : 110 €
- Club des sports : 1 100 € (exceptionnel remboursement d'équipement)
- Les amis de Naves : 192 €
- Institut BELLUARD: 90 €

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des votants les subventions aux associations pour l'année 2015. ALLARD-METRAL Camille, CLARY Bernard, FALABRINO Alain, FERRARIS Pascale, SONNERAT Hélène n'ont pas participé au vote en raison de leur engagement dans des associations bénéficiant de subventions.

# 9- Projet Educatif Territorial (PEDT) Intercommunal

Ce document est le résultat d'un travail collectif et partenarial (élus, associations, directeurs d'école, Direction Départementale de la Cohésion Sociale/ DDCS) débuté lors de la réforme des rythmes scolaires.

C'est un outil évolutif sur 3 ans qui vise la réussite de tous les élèves par la mise en place d'activités éducatives de qualité. Il est indispensable pour le renouvellement du fonds d'amorçage, et pour la demande d'éventuelles dérogations concernant les temps d'activités périscolaire.

Il a été adopté le 19 février par délibération du conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le PEDT.

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, <u>APPROUVE à l'unanimité</u> des membres présents et représentés le Projet Educatif Territorial (PEDT) Intercommunal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire, Christian MARTINOD